



Le Tambour

Le Tambour Grenadois
 14 rue René Vienne
 40270 Grenade sur l'Adour
 Association déclarée
 Sous le n° W402003742
 Dépôt légal BNF
 31/03/2014
 ISSN 2273-2721
 Directeur de publication
 Fernand Martinez
 Rédactrice en chef
 Ann Cordonnier

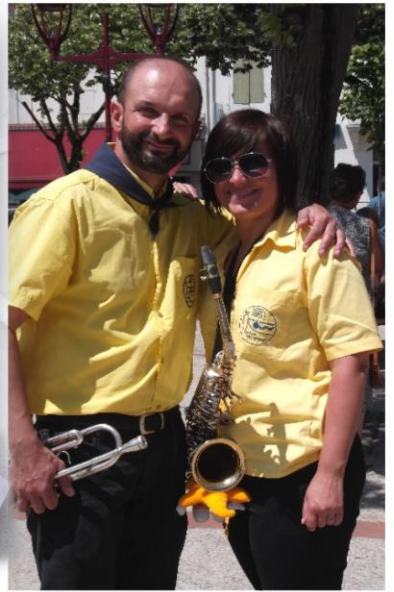


FÊTES 2015

POINT
REPOS

POINT
SECOURS

LOS
DIVINOS



« Pierre Dufourcq remercie tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de ce week-end. »



Editorial –

LA SEANCE DU 3 juin 2015 DU CONSEIL MUNICIPAL s'est tenue en l'absence de Madame Mélanie FERRANT, notre grande gagnante du Bouquet Garni ; glorifiant, je vous le rappelle, les meilleurs cancre de nos non moins présentes têtes pensantes. Elle fit sa dernière apparition à la Mairie le 17 septembre 2014 ... Je vous rassure notre conseillère pète... les pl...bs¹, ma langue a fourché, je voulais dire pète la forme ! Pensez, le Tambour, toujours préoccupé de la bonne santé de nos représentants, s'en est assuré ; ce qui ne semble pas être le cas de ses collègues de la majorité et de l'opposition. Sans doute le rôle d'un conseiller municipal est-il si insignifiant qu'il ne vaut pas la peine de dénoncer une défection de si longue durée. Sept absences consécutives et pas un mot du Maire sur cette impertinente qui manque à toutes ces séances aussi conviviales qu'édifiantes ! Nous nous en étonnons... Il est vrai qu'une démission ferait mauvais genre. Pourtant je soupçonne que dans le paddock, les cinq pur sangs restants de la majorité piaffent d'impatience pour accéder à cette place si convoitée... Personne ne voudrait monter au front ? Cela ferait encore plus mauvais genre. Nous comprenons bien mais au nom de ceux qui ont voté et surtout au nom de la moitié qui choisit cette liste en mars 2014, il serait de la première décence de les informer de cette désertion que nous ne condamnons pas... quoiqu'on s'amuse comme des fous au fond de la classe, n'est-il pas Monsieur Pilote ? – Tu dis ? On doit fermer sa gueule ? Mais pas plus que les acteurs de cette docte² assemblée mimant la démocratie.

D'entrée, M. Didier Bergès reçoit un coup de semonce du premier magistrat car ce conseiller municipal ose « bien qu'absent lors de ladite séance, avancer que le procès-verbal ne reflète pas les débats tenus et vote contre. » cit^o PV officiel.

Je soussignée Ann Cordonnier, certifie que Monsieur Didier Bergès a écouté attentivement l'enregistrement de la séance et le prie encore une fois d'excuser le Tambour de n'avoir pas fourni la version filmée (mais c'est pour bientôt...), le privant ainsi du spectacle vivant mettant en scène ses collègues.

Précisons toutefois qu'après la magistrale séance, le garnement fut appelé par le maître pour se faire tancer. « On ne critique pas les idoles à Grenade » ; la colère de Moïse (Et purée ! la colère de Moïse, ce fut quelque chose !) n'ayant jamais atteint les rives de l'Adour, vu que le veau n'est pas d'or... mais j'arrête là le topo, laïcité oblige !

¹ Devinette à trous : un sachet de thym à celui(le) qui trouvera les deux lettres manquantes.

NB : à l'attention des adhérents soucieux de nos subsides, je précise qu'aucune dépense supplémentaire ne sera engagée puisqu'il s'agit du sachet que j'avais omis de joindre au bouquet déposé devant la porte de ladite absente.

² Je vous laisse consulter le dictionnaire.

Citoyennement Vôtre, Anne Andrée-Roche

Extrait du PV officiel :

« Approbation à la majorité du Procès-verbal du 8 avril 2015 : 15 voix pour et 5 abstentions : O. Lacouture, F. Delaunay, D. Biarnes, D. Bergès et L. Dargelos.

Remarque : Si D Bergès a voté contre, il ne s'est pas abstenu.

Précisions utiles : Compte tenu de l'absence de Mélanie Ferrant et de J.J Larqué excusé, n'ayant pas donné pouvoir et à qui

malgré nos (op)positions sans équivoque, Le Tambour présente ses sincères condoléances, il est comptabilisé 20 votes puisqu'arrivée avec 10 minutes de retard M Odile Baillet n'a pas pu voter.

Soit dit en passant, ce retard ne lui valut pas les remarques désobligeantes adressées à M Bergès qui arriva lui, avec seulement 2 minutes de retard, lors de son investiture dans les Saints Lieux.

Soyez-en fier M le Conseiller, d'être le poil à gratter faisant tousser notre édile qui longe les murs, les yeux sur ses pompes quand on le croise seul dans notre rue.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Aménagement numérique – Mise en conformité des dispositions concernant le nombre et la répartition des sièges et le bureau – Modification du siège suite à l'installation dans les nouveaux locaux.

Ce point a déjà été traité à la Communauté de communes.

Cit° PV officiel : « Le Conseil municipal, à la majorité (18 voix pour, 3 abstentions : F. Delaunay, D. Biarnes, L. Dargelos) ». Sachant que les 16 voix de la majorité plus celle de M Bergès (*Il y a des fois, il n'est pas si mal le petit !*) et celle d'Odile Lacouture ont voté pour.

Réhabilitation des façades

« Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante un projet de règlement

d'attribution des aides communales à la réhabilitation des façades pour la reconduction de cette action sur la période 2015-2017. M. Didier Berges souhaiterait une extension dudit règlement aux façades donnant sur l'Adour mais non visibles de la rue. La suggestion sera étudiée quant à son opportunité et incidence financière. »

Vous voyez qu'il n'a pas que de mauvaises idées submersives... euh, je voulais dire subversives.

Cependant, je ferai modestement remarquer à l'assemblée que, quand bien même il s'agirait d'une maison bourgeoise, d'un bâtiment de luxe ou d'un lupanar quelconque, une construction n'a toujours qu'une seule façade assortie d'un « ARRIERE » qui donne en l'occurrence un cachet aux rives de l'Adour, à ne pas négliger si le projet d'un chemin de randonnée voyait le jour.

Remplacement des lampes à vapeur de mercure.

« Ce renouvellement imposé par le règlement européen publié le 23 mars 2008 et mettant en œuvre la directive européenne de 2005 est encore fortement subventionné par le Sydec et peut permettre de réaliser jusqu'à 40% d'économie sur la consommation électrique de chaque lampe remplacée (*remplacée par quoi, des torches, des becs de gaz ?*)

Pierre Dufourcq indique par ailleurs qu'une étude va être réalisée quant aux éventuelles économies possibles dans le

Depuis le 13 avril, la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure énergivores et de certaines lampes sodium haute pression n'est plus autorisée, en application d'une directive européenne qui concerne l'éclairage extérieur et celui à l'intérieur des bâtiments municipaux. Sur les 9 millions de points lumineux parsemant le pays, il resterait 900 000 lampes à décharge. Soit 10% du parc d'éclairage extérieur. Ces luminaires de type boule visibles un peu partout et réputés pour mieux éclairer le ciel que la terre sont considérés comme étant obsolètes et énergivores. A la clé, réduction à la fois des nuisances lumineuses et de la pointe d'appel d'électricité.

domaine de l'éclairage public, avec un projet de programme d'extinction de celui-ci sur certaines zones de la commune et/ou sur certains créneaux horaires (*à réfléchir, les éteindre la nuit sans les allumer le jour, ça ferait une sacrée économie !*). Le Sydec ne subventionnant plus ce type de travaux à compter de 2016, les travaux se feront entre septembre et octobre 2015 et concernera 152 foyers (*Je croyais naïvement que les lampadaires étaient destinés aux passants et non aux foyers ayant déjà l'électricité chez eux, enfin, j'espère !*).



		Coût	Participation communale
Rues du Parc des sports et Pierre de Coubertin :	10 foyers	7 771 €	1 767 €
Rue de Beaulieu, impasse des Chênes, avenue Bouneau :	22 foyers	29 107 €	9 778 €
Avenue d'Hésingue, rue des Anciens Fossés :	15 foyers	12 264 €	2 742 €
Avenue d'Hésingue, rue de la Barrière, avenue Rozanoff :	24 foyers	23 475 €	5 993 €
Rues Jules Ferry, des Fauvettes, des Mésanges, Brémontier, des bergeronnettes, de Ponchet :	20 foyers	22 002 €	6 320 €
Rue des Reys d'Arthus et avenue des Cassayres :	11 foyers	17 609 €	6 218 €
Impasse des Grives, rues des Esparbes et des Alouettes :	18 foyers	33 722 €	13 429 €
Avenue de Mont-de-Marsan :	7 foyers	12 471 €	3 318 €
Avenue de Mont-de-Marsan :	1 foyer	3 795 €	800 €
Rues de la Ferme et des Maçons :	5 foyers	3 376 €	712 €
Parc Charles de Gaulle :	19 foyers	20 014 €	4 221 €
TOTAL		185 606 €	55 298 €

Fêtes patronales 2015

« Mme Marie-France Gauthier précise que la cavalcade a été retirée du programme eu égard au peu de spectateurs présents les années précédentes ainsi qu'au lourd travail de préparation face au manque de bénévoles pour effectuer celui-ci. »

Un échange à bâtons rompus et dans le brouhaha s'engage à propos des fêtes du weekend dernier. Françoise Delaunay amorce le débat :

– Les manèges ne sont pas accessibles à toutes les familles. ... on a peut-être senti un fléchissement. Les gens sont arrivés au moment du feu d'artifice. D'autres personnes me l'ont dit aussi. Alors est-ce que l'année prochaine il y aura ...

Marie-France Gauthier : On ne va pas tarder à se pencher sur le programme de l'année prochaine. L'année dernière, on s'était beaucoup investi dans une cavalcade de six chars pour une somme grosso modo de 4000 €. C'était un peu décevant pour nous. En plus, il y a eu une coupure de lumière, ça c'est vraiment la faute de personne. On a défilé dans le noir sur cette portion (*je traduis le geste en faisant appel à ma mémoire : mairie vers la place*) et ensuite on a entendu des gens qui disaient : « six chars, c'est vraiment minable ». Alors à ce moment, on se demande si on va continuer. Si on passe de bons moments, ça représente quand même pas mal de travail. Je ne demande pas qu'on reconnaisse ça, on le fait parce qu'on a envie de le faire mais c'est vrai que derrière... De même qu'au

feu d'artifice samedi soir, il y eut quelqu'un derrière moi pour dire : « 6000 € pour un truc pareil » - D'abord, c'est pas 6000 €, c'est 3500. Depuis quelques années, on achète les chars tout faits. On a connu la grande époque où on se faisait les fleurs tout seuls, on se posait les fleurs, on faisait tout. C'était un boulot qui prenait... Maintenant on n'a plus de gens qui ont envie de faire les chars, on achète des chars tout prêts. Il faut savoir qu'un char, ça coûte 300... 400 €. Il faut aller le chercher et l'entreposer. Ensuite on paye les costumes et tout ça. Et au dernier moment, on vous dit qu'on ne peut plus prêter le tracteur... Une cavalcade grosso modo, ça coûte 4000 €. Si j'ai des gens pour le faire, il n'y a pas de problèmes.

– Pour les vélos fleuris, on a eu trois enfants. Il y a eu trois adultes qui sont venus. On a pourtant fait une information deux mois à l'avance.

Laetitia Dargelos : Mais moi, je l'ai su deux jours avant.

– Il faut voir mais nous avons donné l'information aux écoles, après... Et si les parents ne veulent pas s'investir, on ne peut rien. [...] Ils n'ont pas envie.

Les bals musette, ça attire huit grenadois. Il faut voir. La course landaise, la Capea, le feu d'artifice, ça [plait]

Odile Lacouture : Sur la place, il n'y avait ni guirlandes, ni ampoules.

Pierre Dufourcq : Mais il n'y en a jamais eu... S'il y a des gens de bonnes volontés... (*Promis, l'année prochaine, je prête mes guirlandes de sapin*). Les fêtes sont passées,

bien passées. On peut toujours faire mieux mais il n'y a pas eu de casses, pas d'accidents. Pas d'incidents majeurs. Côté sécurité, il y avait la gendarmerie, le poste de secours, un point de repos. C'est tout ce qui ne se voit pas. La sécurité, ça coûte quand même très cher. (*La sécurité n'a pas de prix, me semble-t-il...*) Bon s'il y a des gens qui ont des idées mais des idées ce n'est pas suffisant. Il faut des bras.

INFO : Projet de méthanisation

Projet de création d'une installation de méthanisation sur la commune de Bordes-et-Lamensans par la Société EGISOL : enquête publique du 22 juin au 21 juillet 2015 inclus.

Vol de drapeaux européens à deux reprises.



Pierre Dufourcq : On a une personne qui appartient... appartiendrait à une structure qui s'est autorisée par la suite d'avoir pris plaisir à voler des drapeaux européens. Il a volé ici à la mairie, il a volé à l'école Gaston Phoebus et aussi au collège. On a déposé plainte pour ces drapeaux... les gendarmes ont interpellé un individu qui, semble-t-il aurait collectionné une dizaine de drapeaux. Il semblerait sous

toutes réserves parce que... il se serait vanté de s'être autorisé un certain nombre de fantaisies. [...]

M. Didier BERGES s'interroge quant à l'avenir de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Cit° PV officiel : « Monsieur le Maire indique qu'il est difficile actuellement de deviner les contours des futures Communautés de Communes dans le foisonnement des textes et projets de lois naviguant entre le Sénat et l'Assemblée Nationale : la loi ALUR... loi NOTRe non aboutie... SCOT... PLUi... réformes territoriales et les déclinaisons financières... droit des sols... ne facilitent pas le travail de réflexion des élus.

Considérant l'économie du territoire et son rayonnement, le positionnement géographique de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, les réflexes de notre pôle de vie au regard du besoin de vie montois... **la cohérence des investissements structurants** (?) voulus par les 11 communes (*Ab oui ? TOUTES ?*), l'organisation administrative et financière de la Communauté de Communes et son souci de conserver toute son attractivité et autant que faire se peut la liberté d'entreprendre... (*En s'alliant avec une agglomération endettée, on préserve sa liberté ? Eh ben, j'ai dû raté un épisode...*) Monsieur le Maire également Président de la Communauté de Communes dit **qu'il donnera priorité à la logique économique sur**

toute autre considération ou tentation contraire à la réussite collective.

(Si par hasard quelqu'un a la traduction, qu'il nous en fasse part). « La proximité du Marsan et les réflexes naturels des concitoyens favorisent indéniablement la mise en œuvre des relations privilégiées avec l'agglomération du Marsan. Déjà, des initiatives corroborent le propos avec notamment des passerelles liées au scolaire et au tourisme. » *(Pour le tourisme, je ne voudrais pas tirer la couverture mais je vous avais prévenus avec cette collaboration bidon-inutile. Quant au scolaire, Cazères, Lussagnet et Le Vignau se tournent naturellement vers Aire)* Les mois à venir donneront de fortes indications sur les contours du futur. Des débats s'engageront dans lesquels le bon sens et

réalisme devront être extrêmement présents. *(Dans ce magma de mots qui ne bénéficie pas des circonstances atténuantes du discours improvisé, que faisons-nous de l'entité désormais réalité du canton ADOUR-ARMAGNAC ? Où sont les nos réels intérêts, à nous population de basse extraction ? En d'autres termes, est-il ici question des intérêts de la population qui verra ces impôts augmenter sans coups férir * ? S'agirait-il plutôt de l'arrivisme délirant d'un homme au déclin d'une pseudo-carrière politique ?*

Pour un grand gestionnaire comme il aime à se faire passer, je m'étonne qu'il envisage une alliance avec une agglomération pour le mieux sans dot, l'amour étant ici hors de propos.)

** sans combattre puisque la population approuve par son mutisme, toutes les actions entreprises sans qu'elle soit consultée bien au contraire et que l'ensemble de nos élus suit le mouvement.*

Le 9 juin 2015, les deux chambres divergeaient toujours, en particulier sur le seuil d'habitants pour constituer une intercommunalité (20.000 pour le gouvernement et l'Assemblée et 5.000 pour le Sénat). **Adour-Armagnac compte plus 23700 habitants**

Le 29 juin prochain, députés et sénateurs tenteront de se mettre d'accord et en cas de divergence persistante, l'Assemblée aura le dernier mot, l'objectif étant d'arriver à une adoption définitive avant la fin juillet.

Expression libre

Cette rubrique est ouverte à TOUS. Que certains ne l'utilisent pas, c'est leur problème, pas celui du journal. Il suffit d'un peu de courage, d'ailleurs c'est le seul ingrédient nécessaire... malheureusement rare.

Pour faire bonne mesure, en stigmatisant ces « fainéants vivant des aides sociales », selon une formule qui court fréquemment chez certains, il faudrait également s'intéresser à ces rentiers vivant de fortunes qu'ils dilapident, des actionnaires faisant travailler leur pognon sur le dos de ceux qui bossent pour

de vrai, en échange de salaires frisant l'indécence, des banquiers au sourire tiroir-caisse selon l'état de votre portefeuille (parce que votre valeur morale n'est pas coté en bourse, seule référence acceptable) et de toute une clique qui choisit la voie de la robotisation pour éliminer ces ouvriers, non seulement pas foutus de remplir leur mission sans se blesser et qu'il faudrait en plus reclasser et indemniser. Qui de ces deux catégories alimentent le mieux les rangs de Pôle Emploi ?

Effectivement, de gros lourds s'engouffrent dans les failles de notre système, préférant ainsi l'indigence à la dignité. Il ne s'agit d'ailleurs pas toujours de familles vivant dans une pauvreté endémique, ni même passagèrement nécessitenses, qui en abusent. Je déplore cette attitude surtout pour l'individu car l'assistanat est la porte ouverte à la déchéance et la déchéance m'attriste profondément.

Nous pourrions choisir une société « marche ou crève » mais attention, les bien-pensants d'aujourd'hui ne seraient guère plus à l'abri que le quidam de base, d'un retour de manivelle dont ils ne pourraient pas se relever sans une aide sociale à laquelle ils auraient participé par leurs contributions financières comme tout à chacun. Que les bénéficiaires actuels s'en imprègnent bien.

Un « cas s'oss » devrait-il fermer sa gueule ? Le naïf manipulable, évidemment il connaît la leçon, il vote comme il faut... en silence ! Le paria beaucoup plus rétif lui, qu'on voudrait même rayer de la liste des citoyens, n'aurait pas plus de droit d'expression ? Là c'est NON. Une société de consommation produit inmanquablement des « déchets » qu'elle doit ASSUMER... Contrairement à une entreprise de service qui n'en produit aucun et ce quel que soit son chiffre d'affaire et qui devrait accepter de participer à la Redevance Spéciale en fermant sa gueule. Et puis quoi encore !

Vous ne connaissez peut-être pas la Redevance Spéciale. C'est la 1^{ère} année qu'elle est exigée par le Sictom du Marsan... Il y a donc des COUACS, soyons indulgents mais celui qui a payé pour avoir la paix croyant que c'était peine perdue, l'a surtout dans l'os. Autant il est « plus que normal » de contribuer au service des ordures, quand on en produit, qu'on bénéficie du service et qu'on paie d'une manière équitable, autant il n'est pas normal qu'il faille insister pour ne pas payer ce qu'on ne doit pas. Promis, pour l'année prochaine, les factures devraient être plus équitables puisque l'info est remontée vers les délégués du Sictom. Un droit n'est pas acquis, il se fait valoir au-delà des intimidations. Citoyens entrepreneurs, soyez vigilants et intraitables.

Anne Andrée-Roche

Dimanche 14 juin à partir de 11h :

marche don du sang, départ foyer culturel de Grenade.

Le weekend prochain 20 et 21 juin :

Nicole Manciet expose ses toiles dans son atelier à Larrivière Saint Savin

Mardi 16 juin Gilles d'Aon ouvre ses portes – Démonstration du savoir-faire de la poterie et de la céramique à Larrivière-Saint-Savin

Son site : <http://tambour40270.e-monsite.com/>
Sa page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Le-tambour-journal-citoyen-de-Grenade-sur-l'Adour/686547318075272>
05 58 79 28 60 ou tambour40270@gmail.com

Tarifs 2015

Adhésion : 25 €

Abonnement : 5 €

En vertu de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement « Ne pas jeter sur la voie publique »

Frédéric Beigbeder a dit : « Les plus belles fêtes sont celles qui ont lieu à l'intérieur de nous. »